

# ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

## OIBT

### DESRIPTIF D'AVANT-PROJET

TITRE	ETUDE POUR LA RESTAURATION ET LA GESTION DURABLE DES FORÊTS SACRÉES DES SITES RAMSAR 1017 ET 1018 DU BÉNIN
NUMERO DE SERIE	PPD 165/12 Rev.1 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOU MIS PAR	GOVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BENIN
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

#### RÉSUMÉ

Les sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin sont pourvus des îlots de forêts sacrées (FS) très riches en biodiversité représentant un patrimoine naturel de grande valeur à cause de leurs multiples fonctions biologiques, écologiques, socio-culturelles et économiques. Ces forêts sacrées constituent une forme endogène de conservation de la diversité biologique et jouent un rôle capital dans la vie des populations locales. Actuellement ces forêts sont soumises à une forte dégradation qui menace tout l'écosystème des sites et par conséquent, les moyens de subsistances des populations locales. Les informations et données de base nécessaires pour développer un programme de restauration et de gestion durable de ces sites font défaut. Le présent avant-projet vise à rassembler les informations nécessaires en vue de faire l'état des lieux des forêts sacrées de ces sites dans la perspective de préparer un document de projet pour leur restauration et leur gestion durable. Les principaux produits seront : (i) les informations de base sur les FS des sites Ramsar 1017 et 1018 sont disponibles, (ii) un projet d'appui à la gestion durable de ces sites est élaboré et soumis à l'OIBT.

AGENCE D'EXECUTION ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE « CERCLE POUR LA SAUVEGARDE DES RESSOURCES NATURELLES »  
(Ce.Sa.Re.N - ONG)

AGENCE COLLABORATRICE DIRECTION GENERALE DES FORETS ET DES RESSOURCES NATURELLES (DGFRN)

DUREE 8 MOIS

DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT À DÉTERMINER

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	Source	Contribution en \$E.U.	Equivalent en Monnaies Locales
	<b>OIBT</b>	<b>79 380</b>	
	Bénin (Ce.Sa.Re.N ONG)	17 600	
	<b>TOTAL</b>	<b>96 980</b>	

## Sommaire

<b>1. Contexte de l'avant projet</b> .....	4
<b>1.1. Origine</b> .....	4
<b>1.2. Pertinence du Projet</b> .....	4
<b>1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT</b> .....	4
<b>1.2.2. Cohérence avec les politiques du Pays</b> .....	5
<b>1.3. Objectifs</b> .....	7
<b>1.3.1. Objectif de développement</b> .....	7
<b>1.3.2. Objectif spécifique</b> .....	7
<b>1.4. Identification du problème</b> .....	7
<b>2. INTERVENTIONS</b> .....	8
<b>2.1. Produits</b> .....	8
<b>2.2. Activités</b> .....	8
<b>2.3. Approches et méthodes</b> .....	8
<b>2.3.1. Collecter les informations et données de base sur les forêts sacrées des sites</b> .....	8
<b>2.3.1.1. Evaluation des ressources des forêts sacrées des sites</b> .....	8
<b>2.3.1.2. Cartographie des FS:</b> .....	9
<b>2.3.1.3. Consultation des parties prenantes et évaluation des capacités de gestion</b> .....	9
<b>2.3.2. Elaborer un projet sur la Restauration et la Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin</b> .....	10
<b>2.4. Plan des travaux</b> .....	10
<b>2.5. La matrice budgétaire de l'avant projet</b> .....	12
<b>3. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE L'AVANT PROJET</b> .....	15
<b>3.1. Agence d'exécution et structure organique</b> .....	15
<b>3.2. Suivi et rapports</b> .....	15
<b>ANNEXE 1 : PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION (Ce.Sa.Re.N ONG)</b> .....	17
<b>ANNEXE 2. TACHES ET RESPONSABILITES DES PRINCIPAUX EXPERTS MOBILISES PAR L'AGENCE D'EXECUTION</b> .....	20
<b>ANNEXE3. CAHIER DES CHARGES DU PERSONNEL ET CONSULTANT RENUMERES PAR L'OIBT.</b>	21
<b>ANNEXE4. : Recommandations du Groupe d'experts de la 44<sup>ème</sup> Session</b> .....	23
<b>ANNEXE5. : Prise en compte des recommandations du Groupe d'experts de la 44<sup>ème</sup> Session</b>	25

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	: Agence d'Exécution
AGR	: Activité Génératrice de Revenus
AIBT	: Accord International des Bois Tropicaux
Ce.Sa.Re.N	: Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles
CHM	: Centre d'Echanges d'Informations sur la Diversité Biologique
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DGFRN	: Direction Générale de Forêts et de Ressources Naturelles
FS	: Forêts Sacrées
GBIF	: Global Biodiversity Information Facility
ha	: Hectare
MEHU	: Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
OIBT	: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAE	: Plan d'Actions Environnemental
PNGDRN	: Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PP	: Parties Prenantes
SCRIP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SIG	: Système d'Information Géographique
SPANB	: Stratégies et Plan d'Action National pour la Conservation de la Biodiversité
TDR	: Termes de Référence
UICN	: Union Internationale de Conservation de la Nature

## **1. Contexte de l'avant projet**

### **1.1. Origine**

Les forêts sacrées (FS) constituent une forme endogène de conservation de la diversité biologique en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Depuis la table ronde sur le « Sacré et l'Environnement » organisée par la Division des Sciences Sociales de l'UNESCO à Paris lors de Xème Congrès Forestier Mondial en 1991 (UNESCO 2003), une plus grande attention est accordée à l'étude des FS dans le monde entier.

Le Bénin dispose environ 2 940 forêts sacrées qui couvrent une superficie de 18 360 hectares, soit environ 0,18 % de la superficie totale du pays. Ces forêts sacrées par leurs fonctions écologique, religieuse, socio-économique et culturelle jouent un rôle capital essentiel dans les vies des populations et la conservation des ressources naturelles du terroir. Elles représentent de véritables laboratoires traditionnels et les dignitaires sont des bibliothèques vivantes qui détiennent les savoirs endogènes. En outre, les forêts sacrées constituent le refuge et le sanctuaire de la diversité biologique originelle des écosystèmes. Elles n'ont pas bénéficié d'un statut de protection légale ou officielle de la part de l'Etat à l'instar des forêts classées, cependant elles ont pu conserver l'intégrité de leurs ressources jusque dans un passé récent. Elles représentent un modèle réussi de gestion traditionnelle et de conservation de la biodiversité. Le principe de ce mode de conservation est basé sur la crainte et le respect des croyances locales traditionnelles, sur la force de l'autorité traditionnelle, le pouvoir des dignitaires et des chefs religieux. Actuellement avec l'émergence d'autres cultures, la faiblesse du pouvoir traditionnel et des croyances, les interdits ne sont plus bien respectés, ce qui fait que la plupart des forêts sacrées font l'objet d'une exploitation abusive et incontrôlée à des fins mercantiles et sont sujettes à une dégradation inquiétante.

La dégradation de ces écosystèmes constitue une menace importante à la diversité biologique et à la vie des communautés riveraines qui en dépendent fortement. Malgré leur importance socioéconomique et écologique, ces écosystèmes particuliers ont été pendant longtemps négligés. En effet, les connaissances actuelles sur ces zones sont très sommaires et éparpillées. Les études botaniques, écologiques, fauniques, socioéconomiques et cartographiques sur les sites et les FS qu'ils renferment sont très limitées. Ceci constitue un véritable handicap pour toutes actions efficaces de conservation et de gestion durable de ces sites. Afin de remédier à cette situation, le présent avant-projet se propose de faire un état des lieux sur le potentiel des îlots de forêts dans le but de disposer des données de base en vue d'élaborer un programme de gestion durable adapté.

L'ONG Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N) appuie cette forme de cogestion qui intègre les pratiques et connaissances du système traditionnel et des sciences modernes. L'ONG Ce.Sa.Re.N travaillera en collaboration avec les administrations municipales, les autorités traditionnelles, les praticiens de la médecine traditionnelle et les chefs religieux dans la conservation et la gestion des écosystèmes des forêts sacrées des zones humides.

Le présent avant-projet a été élaboré sur la base des données de prospection de la zone. Au cours de cette phase d'identification, il y a eu des séances de concertation avec certaines catégories d'acteurs. Suite à ces échanges, les populations locales ont manifesté leur désir de reconstituer les forêts.

### **1.2. Pertinence du Projet**

#### **1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.**

L'OIBT est l'une des principales Organisations internationales s'intéressant à la gestion durable des ressources des forêts et à leur conservation. Le présent projet est conforme aux objectifs de l'OIBT énoncés dans l'article 1 de l'AIBT de 2006. Ces objectifs sont énumérés dans les alinéas c, f, j et q.

**c. Contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté :** Le présent projet vise à contribuer à la gestion durable des forêts sacrées pour améliorer le niveau de vie des populations riveraines. De façon pratique, il contribuera à la préparation des plans simples et d'aménagement et de gestion participative des forêts sacrées des sites et déterminera la possibilité de développement des activités génératrices de revenu pour diminuer la pression sur les forêts sacrées

des sites. Il étudiera également la formation et le renforcement de capacités des parties prenantes directement liées à la gestion durable de ces forêts.

**f. Promouvoir et appuyer la recherche-développement en vue d'améliorer la gestion des forêts et l'efficacité de l'utilisation du bois, ainsi que d'accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres valeurs de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre :** Le projet entreprendra des activités de sensibilisation sur les forêts sacrées situées dans les deux sites Ramsar du Sud Bénin. En outre, il facilitera la formation d'un réseau local pour une publication et diffusion des informations sur les Forêts sacrées. Il est prévu d'effectuer un diagnostic et un zonage des Forêts sacrées des deux sites et de mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la gestion des séries d'aménagement.

**j. Encourager les membres à appuyer et à développer des activités de reboisement en bois d'œuvre tropicaux, ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées, tenant dûment compte des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières :** Le projet étudiera la possibilité de la création des zones tampon et de mise en place des plantations de bois de feu, de plantes médicinales, de bois d'œuvre autochtones et des bois sacrés conformément à la vocation desdites forêts.

**q. Favoriser une meilleure compréhension de la contribution des produits forestiers autres que le bois d'œuvre et des services écologiques à la gestion durable des forêts tropicales, et la coopération avec des institutions et des processus compétents à cette fin :** Le projet mènera une enquête sur les aspects socio économiques en rapport avec les forêts sacrées concernées. Cette information sera utilisée dans le processus de planification. Il initiera également les activités de développement visant à mobiliser l'appui communautaire à ses objectifs.

L'avant projet est également conforme au Plan d'actions 2008-2011 de l'OIBT car il s'inscrit dans deux des cinq domaines des programmes thématiques définis dans le plan. Il s'agit de :

- Gestion et entreprises des forêts communales et de collectivités
- Réduire la déforestation et la dégradation des forêts et valoriser les services environnementaux dans les forêts tropicales

En outre ce projet cadre bien avec les principes et directives de OIBT/UICN pour la conservation pour la et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicale productrices de bois ; notamment le Principe9: Considérations relatives à la biodiversité au niveau de l'unité forestière de gestion qui dit qu'un processus efficace d'aménagement des forêts, dans lequel les objectifs économiques, sociaux et environnementaux sont équilibrés en fonction des besoins et priorités sociétaux, est essentiel pour définir et atteindre les buts en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

### **1.2.2. Cohérence avec les politiques du Pays**

Le présent projet est en cohérence avec les politiques nationales et internationales du Bénin.

#### **Au plan National :**

La présente proposition est en conformité avec la loi N° 93 -009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin qui stipule que le plan d'aménagement forestier élaboré avec la participation des populations riveraines définit les objectifs assignés à la forêt et les moyens permettant de les atteindre : Il est basé sur les principes d'une gestion conservatoire et d'une production soutenue. La loi cadre sur l'environnement en République du Bénin (Lois N° 98-030 du 1er février 1999) stipule dans les articles 55 et 56 que les forêts, qu'elles soient publiques ou privées, sont un patrimoine national qui doit être géré en tenant compte des préoccupations d'environnement de sorte que les fonctions de protection des forêts ne soient pas compromises par les utilisations économiques, sociales ou récréatives ; et dans l'article 56, les forêts doivent être protégées contre toutes formes de dégradation, de pollution ou de destruction causées notamment par la surexploitation, le pâturage , les défrichement abusifs et, les incendies , les maladies ou l'introduction d'espèces inadaptées. Ce projet s'inscrit dans les priorités définies dans les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin (OSD 2006-2011), où le gouvernement s'engage à inverser la tendance de dégradation de la couverture forestière par le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans ce domaine ; l'amélioration de la gestion des systèmes fragiles (zones humides, littoral et écosystèmes marginaux). En outre, ce projet cadre bien avec le Programme d'actions

prioritaire de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRCP) qui a défini le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles qui vise entre autres de : i) promouvoir des énergies alternatives en vue de la satisfaction des besoins en énergie domestiques des centres urbains ; ii) appuyer les communes et les communautés à la base pour une gestion durable des forêts et réserves naturelles à fortes potentialités fauniques, à travers le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs ; iii) assurer une répartition équitable des revenus d'exploitation des ressources forestières ; v) renforcer le cadre législatif et réglementaire pour la promotion de la gestion durable des ressources naturelles par les communes et le secteur privé ; vi) assurer la création et la gestion durable de réserves biologiques communautaires dans les terroirs des zones humides notamment des lacs Nokoué, Ahémé, des vallées des fleuves Ouémé et Mono ; et vii) développer et mettre en œuvre un programme de reboisement à l'échelle nationale tenant compte des spécificités des différentes catégories de forêts et des zones agro-écologiques.

Ce projet s'inscrit aussi dans des stratégies et politiques sectorielles du Ministère de l'Environnement de l'habitat et de l'urbanisme (MEHU) notamment, la Stratégie et Plan d'Action National pour la conservation de la Biodiversité (SPANB 2002), Stratégie Nationale de mise en œuvre de la convention cadre des Nations Unies sur les des changements climatiques (2003), le plan d'action environnemental (PAE 2002), le document de la politique forestière (1994). Contribuer à la gestion durable des ressources forestières des zones humides pour une amélioration des revenus et des conditions de vie des populations.

**Au plan International :**

Par ailleurs, le Bénin est signataire d'un certains nombre de conventions et d'accords internationaux notamment, la Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées; la Convention RAMSAR sur les Zones Humides ; la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC), l'Accord International sur la Bois Tropicaux (AIBT 2006). La mise en œuvre de ce projet va contribuer à mobiliser des informations sur les sites Ramsar 1017 et 1018 d'une part et d'autre part va permet de mobiliser les fonds nécessaires pour engager des actions entrant dans le cadre du respect de ces engagements internationaux. Ce projet permettra de rendre dynamique le Centre d'Echanges d'Informations sur la Diversité Biologique et le GBIF (Global Biodiversity Information Facility).

## Justification

### 1.3. Objectifs

#### 1.3.1. Objectif de développement

Contribuer à la conservation et la gestion durable de la diversité biologique du Bénin par le renforcement des capacités des populations locales pour améliorer leur condition de vie.

#### 1.3.2. Objectif spécifique

L'objectif spécifique de l'avant projet est d'évaluer le potentiel des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018, en vue de formuler une proposition de projet pour la réhabilitation et la gestion durable de ces forêts.

#### 1.4. Identification du problème

**Au Bénin, les forêts tiennent une place importante dans les pratiques religieuses traditionnelles, et dans la vie des populations locales. Elles remplissent essentiellement trois fonctions à savoir :**

- **fonction écologique (protéger les sources d'eau, protéger les sols contre l'érosion, servir d'habitat aux animaux et végétaux sacrés),**
- **fonction religieuse (abriter les divinités, lieu de culte, de rituels ou autres cérémonies),**
- **une fonction socioéconomique et culturelle (récolte de bois morts, de plantes médicinales ou alimentaires et autre produits forestiers non ligneux cimetières, lieux d'initiation, de bénédiction et de malédiction, etc.).**

**La variabilité des forêts sacrées est liée à la multiplicité des divinités mais aussi à la diversité des concepts liés notamment aux fonctions qui leur sont assignées, aux légendes qui marquent leur origine, à la nature du totem qui engendre des tabous culturels et alimentaires et aussi à la diversité des habitats. Selon les travaux de Kokou et Sokpon (2006), on distingue plusieurs types de FS au Bénin : (les espèces animales ou végétales sacrées, les forêts sacrées réserves de chasse, les forêts des ancêtres, les forêts cimetières, les forêts des dieux ou des génies, les forêts des sociétés secrètes.**

**L'un des problèmes liés à l'aménagement des forêts sacrées au Bénin est dû à leur taille réduite : 69,4% des FS recensées ont une superficie inférieure à 1ha, 18,3% ont une surface comprise entre 1 et 5 ha, et les plus grandes forêts sacrées ont une surface égale ou supérieure à 5 ha. Cet émiettement de la taille des FS ne favorise le développement des actions de grande envergure.**

**Ces FS ont été des exemples de gestion traditionnelle réussie jusque dans un passé récent sont actuellement soumises à une forte dégradation.**

En effet les FS en général et celles des sites Ramsar 1017 et 1018 **au sud du Bénin** en particulier sont soumises à une forte dégradation due **à la faiblesse du pouvoir traditionnel et des croyances, aux interdits qui ne sont plus guère respectés,** la pression agricole et foncière, l'exploitation abusive de ressources, la pauvreté croissante des populations locales, les pratiques agricoles inappropriées et la fragmentation des écosystèmes.

Cette dégradation des écosystèmes constitue une menace importante aux moyens de subsistance des communautés. A l'issue d'une brève investigation et d'une consultation des parties prenantes, il ressort que le problème fondamental des zones humides du Bénin est dû au fait que les ressources forestières ne sont pas gérées de façon durable. Les principales causes de ce problème sont de trois ordres à savoir :

1. Les informations de base sur les îlots forestiers sont déficitaires au Bénin.

Le manque d'information sur le potentiel des FS est l'une des causes de la négligence et de la sous estimation de leur rôle dans le fonctionnement de l'écosystème.

2. Faible capacité des gestionnaires des FS.

La non existence d'une réglementation, des dispositifs de concertation et des outils de gestion durable des forêts sacrées des sites a favorisé une exploitation anarchique des ressources.

Les effets de ces problèmes se sont traduits par :

- Une dégradation rapide des écosystèmes des forêts sacrées des sites ;
- La réduction des moyens de subsistances des communautés locales.

L'élaboration de cet avant projet se justifie par les problèmes qui empêchent de passer directement à la proposition de projet. En effet, le manque de données fiables et récentes sur les forêts sacrées des sites, la non disponibilité des moyens matériel et financier sont autant de maux qui constituent des handicaps majeurs. En effet, l'élaboration d'une proposition de projet nécessite la disponibilité des données fiables issues des études concrètes. Cet avant projet permettra **aussi de définir les stratégies pour mettre en cohérence et en synergie toutes les actions en cours sur les FS au niveau national notamment les activités du projet d'intégration des forêts sacrées dans le systèmes des aires protégées et le projet d'appui à la gestion des forêts.**

## 2. INTERVENTIONS

### 2.1. Produits

Deux produits sont essentiellement attendus à l'issue du présent projet.

**Produit 1:** Les informations de base sur le potentiels des FS des sites sont disponibles.

**Produit 2:** Un projet d'Appui à la Restauration et la Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

### 2.2. Activités

Pour obtenir les produits, les activités suivantes seront réalisées :

**Produit 1:** Les informations de base sur les FS des sites sont disponibles.

**Activité 1.1 :** Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant projet ;

**Activité 1.2 :** Réaliser une étude d'inventaire des FS des sites ;

**Activité 1.3 :** Réaliser l'étude socioéconomique des FS des sites ;

**Activité 1.4 :** Réaliser une étude cartographique détaillée des sites et des FS ;

**Activité 1.5 :** Réaliser une étude d'impact environnemental et social du projet ;

**Activité 1.6** Réaliser une série de Sensibilisation des parties prenantes ;

**Activité 1.7** Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes ;

**Produit 2:** Un projet de Restauration et la Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

**Activité 2.1.** Elaborer une proposition de projet pour la gestion durable des forêts sacrées des sites du Bénin;

**Activité 2.2.** Faire valider la proposition de projet et la soumettre à l'OIBT pour financement;

### 2.3. Approches et méthodes

La mise en œuvre de ce avant projet sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de forestiers, de socio économiste géographe/cartographe et de spécialistes en gestion intégrée des zones humides **avec la participation des populations locales et des gestionnaires des forêts sacrées ciblées.** Les études spécifiques feront l'objet d'une consultation. La mise en œuvre de ce avant projet se fera en deux grandes étapes: Collecter les données de base et élaborer un programme de gestion durable. **Un comité restreint comprenant les dignitaires, les gestionnaires des FS et les Autorités communales sera mise en place pour être consulté et associé dans la mise en œuvre de l'avant projet et dans l'élaboration du projet.**

#### 2.3.1. Collecter les informations et données de base sur les forêts sacrées des sites

##### 2.3.1.1. Evaluation des ressources des forêts sacrées des sites

Il s'agira de réaliser des enquêtes dans le but de connaître les différentes espèces végétales et animales et toutes autres ressources d'importance, leur état et les intérêts de ces ressources pour les

populations des localités ciblées. Des visites de terrain et des échanges avec les parties prenantes dans le but de dresser la liste des ressources de leur localité avec leurs utilisations et les activités anthropiques ayant des impacts ou non sur ces écosystèmes. Des questionnaires permettront, d'aborder les possibilités de conservation et d'aménagement de ces zones.

L'équipe de mise en œuvre de cet avant projet procèdera également à une évaluation sommaire de l'état actuel des ressources des forêts sacrées des sites. Cette évaluation inclura: (1) la définition des menaces qui pèsent sur les sites et les Forêts; (2) les ressources biologiques présentes dans les FS (y compris les espèces menacées et rares); et (4) la contribution réelle des FS à la préservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des populations locales.

### **2.3.1.2. Cartographie des FS:**

Sur la base des informations collectées et contenues dans la documentation, l'équipe du projet étudiera et établira une cartographie des sites et de FS. L'étude et la cartographie comprendront la position géographique des sites et les informations sur les groupes et communautés/villages utilisant ces sites. La démarche méthodologique pour la cartographie des formations des zones ciblées reposera sur le Système d'Information Géographique (SIG) couplée à la télédétection. Il s'agira dans un premier temps de rechercher et rassembler tous les documents planimétriques portant sur la zone d'étude. Les cartes existantes, les photographies aériennes et images satellites (si possible) seront documentées. Dans un second temps nous procéderons à la récupération des fonds cartographiques (topographie, infrastructure, réseau hydrographique, type de sol, localité, limites administratives, etc.) sur les cartes existantes. Des classifications numériques ou visuelles seront effectuées à partir des images satellites ou des photos aériennes existantes ce qui nous permettra de dresser les cartes brutes. Celles-ci seront ensuite validées après les vérifications de terrain à l'aide du GPS. L'intégration des informations complémentaires (occupation du sol, activités humaines, état des sols, état de la végétation, etc.) permettra d'élaborer la carte d'aménagement des formations des zones cibles. Les travaux cartographiques se feront à l'aide du logiciel Arcview.

### **2.3.1.3. Consultation des parties prenantes et évaluation des capacités de gestion**

Une série de consultations des acteurs sera organisée pour encourager l'appropriation locale et nationale des actions pour consolider la gestion communautaire de ces sites. Parmi les acteurs cibles, il y aura les représentants du Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, les autorités communale, les ONG, les organisations de la Société civile, les leaders communautaires les chefs religieux et culturels et les populations riveraines (les femmes et les jeunes en particulier). Une analyse détaillée de ces acteurs sera faite pour définir le rôle de chacun d'eux.

La collecte de ces données mènera à l'analyse des conditions dans lesquelles les ressources peuvent être restaurées et mieux utilisées. Les barrières principales à la réalisation des actions proposées par le projet seront adressées de même que les barrières potentielles à la coopération entre les groupes associés.

Les enquêtes de terrain se feront dans les groupes d'évaluation participative. Ces enquêtes consistent à recueillir les informations relatives aux :

- données démographiques de la zone de l'avant-projet ;
- utilisateurs des produits provenant de la zone ainsi que tous les autres partenaires de développement impliqués dans la conservation, la restauration et la gestion durable de la biodiversité des forêts sacrées des sites dans la zone ;
- principales activités économiques du milieu ainsi que les besoins et les revenus des populations locales ;
- conditions d'accès des populations à la propriété foncière et l'utilisation des terres, ainsi que leur implication dans les activités d'exploitation des formations naturelles en tenant compte du genre ;
- techniques d'exploitation, de production, de restauration et de valorisation des ressources tout en précisant les techniques d'aménagement et de gestion traditionnelles existantes ;
- Activités Génératrices de Revenus (AGR) pouvant être menées concomitamment avec la conservation et la gestion durable des formations naturelles tout en proposant des actions concrètes permettant de renforcer leur capacité ;
- attitudes des populations vis-à-vis de la conservation des forêts, de la protection de l'environnement, tout en testant leur réceptivité par rapport à l'introduction des innovations en matière de gestion durable des forêts sacrées des sites.

L'activité d'implication des parties prenantes produira les résultats suivants:

- Matrice des parties prenantes;
- Plan d'implication des acteurs et de renforcement de leurs capacités;
- Recommandations pour la gestion régionale et locale coordonnée
- Confirmation du cofinancement du projet par la production par les partenaires des lettres de cofinancement signées.
- Identification des activités génératrices de revenus à mettre en œuvre et les ressources d'importance économique ou culturelle que l'on peut récolter de manière durable pour leur intégration dans les activités de conservation et de gestion du projet

La capacité des comités locaux, des gestionnaires sera analysée pour déterminer les domaines où un soutien sera requis pour renforcer la participation durable dans la gestion communautaire.

### 2.3.2. **Elaborer un projet sur la Restauration et la Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin**

L'élaboration d'un projet pour la réhabilitation et la gestion durable des FS de ces sites dépendra donc de l'intérêt que chaque population riveraine tire de ces écosystèmes et de l'importance nationale que peut revêtir la conservation de ces milieux. Il sera donc organisé une rencontre de sensibilisation et d'information avec les populations des terroirs ciblés où les actions urgentes de conservation et d'aménagement de ces écosystèmes se font sentir. Les populations indiqueront le bien fondé de ces écosystèmes dans leurs milieux (intérêts, causes et conséquences de leur dégradation, puis les solutions qu'elles préconisent). Ensemble, un consensus sera trouvé pour un aménagement durable.

Sur la base des étapes ci-dessus, les coûts du projet seront évalués et son plan de Suivi évaluation sera défini. Ceci inclura l'analyse:

- Du système de gestion des zones humides du Bénin et son applicabilité à la gestion de forêts sacrées des sites et des zones tampons.
- Des barrières à la mise en œuvre de la gestion efficace des forêts sacrées des sites du Bénin;
- Des coûts des résultats et produits escomptés, des sources de cofinancement ;
- Des avantages environnementaux locaux, nationaux et mondiaux recherchés;
- De l'évaluation exhaustive des risques qui sera effectuée et les mesures atténuantes qui seront prévues. Les changements climatiques feront probablement partie de l'analyse de risques (et leur analyse sera basée sur les données actuelles).
- De la rentabilité pour identifier les alternatives de projet plus efficaces
- De la durabilité sociale, institutionnelle, économique et financière des activités de projet prévues;
- D'un plan de suivi et d'évaluation de projet, avec les niveaux de base, les indicateurs d'impact et les objectifs requis pour suivre l'avancement et l'efficacité du projet

### 2.4. Plan des travaux

Produits/Activités	Responsable/ Collaborateur	MOIS								
		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>Produit 1:</b> Les informations de base sur les forêts sacrées des sites au Bénin sont disponibles										
<b>Activité 1.1 :</b> Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant projet	CeSaReN									
<b>Activité 1.2 :</b> Réaliser une étude d'inventaire des FS des sites	EP /CeSaReN et PP									
<b>Activité 1.3 :</b> Réaliser l'étude socioéconomique sur les FS de ces sites	EP / CeSaReN et PP									
<b>Activité 1.4 :</b> Réaliser une étude cartographique sur les zones d'intervention										
<b>Activité 1.5 :</b> Réaliser une étude d'impact environnemental et social du projet	EP / CeSaReN et PP									
<b>Activité 1.6</b> Réaliser une série de Sensibilisation des parties prenantes	EP/ CeSaReN /									



## 2.5. La matrice budgétaire de l'avant projet

Le budget de l'avant projet est présenté dans le tableau de la matrice budgétaire ci-dessous. Il fournit le détail des coûts des activités en indiquant les quantités, les coûts unitaires, le total et répartition par source de financement.

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité	Unité	Cout unitaire \$ EIU	Cout total \$EU	OIBT	AE
<b>Produit 1</b>	Les informations de base sur les forêts sacrées des sites au Bénin sont disponibles							
<b>A 1.1 :</b>	Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant projet							
	1 Coordonnateur de l'avant projet	11	8	Hm	1000	8000		8000
	1 Chargé du Suivi évaluation du projet	12	8	Hm	750	6000	6000	
	1 Chargé du développement local	12	8	Hm	750	6000	6000	
	1 Secrétaire administratif et financier	12	8	Hm	500	4000		4000
	1 Conducteur de véhicule coursier	12	8	Hm	250	2000		2000
	Carburant et lubrifiant	51	8	m	150	1200	1200	
	Pièces détachées et entretien du véhicule	52	8	m	200	1600	<b>1600</b>	
	Fournitures de bureau	54	8	m	250	2000	2000	
	Réseaux et services	53	8	m	150	1200		1200
	Location de bureaux	62	8	m	300	2400		2400
<b>A 1.2</b>	Réaliser une étude d'inventaire des forêts sacrées des sites							
	Un consultant national en inventaire forestier	20	4	m	3000	12000	12000	
<b>A 1.3</b>	Réaliser une étude socioéconomique sur les forêts sacrées des sites							
	Un consultant national en socio économie	20	2,5	m	3000	7500	7500	
<b>A 1.4</b>	Réaliser une étude cartographique des zones de forêts sacrées des sites							
	Recrutement d'un consultant national en cartographie	20	2,5	m	3000	7500	7500	
<b>A 1.5</b>	Réaliser une étude d'impact environnemental et social du projet.							
	Un consultant en étude d'impact environnemental et social	20	2,5	m	3000	7500	7500	
<b>A 1.6</b>	Réaliser une série de Sensibilisation des parties prenantes							
	Mission de 10 jours avec 4 participants	30	40	Hj	80	3200	3200	
<b>A 1.7</b>	<b>Valider les études réalisées</b>							
	Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes (50 participants, 1 jour)	63	50	Hj	50	2500	2500	
<b>Produit 2:</b>	Une proposition de projet sur la gestion durable des forêts sacrées des sites au Bénin est formulée et soumise à l'approbation de l'OIBT.							
<b>A .2.1</b>	Soumettre une proposition de projet sur les forêts sacrées des sites à l'OIBT pour financement							
	1 Expert pour élaboration de projet	11	2	Hm	3000	6000	6000	
	Atelier de validation du projet par les parties prenantes	63	100	Hj	50	5000	5000	
	Audit	64.				2500	2500	
	<b>Frais de suivi et examen OIBT</b>	<b>81</b>				<b>3000</b>	<b>3000</b>	
	Frais OIBT d'appui aux programmes (8 % sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	80				<b>5880</b>	<b>5880</b>	

AE : Agence d'exécution

**Budget global condensé de l'avant-projet (\$ E. U.)**

Poste budgétaire	Description	Total	Mois							
			1	2	3	4	5	6	7	8
10	Personnel									
	11.1 Coordonnateur du projet	8000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
	12.1 Chargé de Suivi évaluation du projet	6000	750	750	750	750	750	750	750	750
	12.2 Chargé du développement local	6000	750	750	750	750	750	750	750	750
	12.3 Secrétaire administratif et financier	4000	500	500	500	500	500	500	500	500
	12.4. Conducteur de véhicule coursier	2000	250	250	250	250	250	250	250	250
	<b>19. Total composante</b>	<b>26000</b>	<b>3250</b>	<b>3250</b>	<b>3250</b>	<b>3250</b>	<b>3250</b>	<b>3250</b>	<b>3250</b>	<b>3250</b>
20	<i>Sous-traitance</i>									
	<b>21</b> : Réaliser une étude d'inventaire des forêts sacrées des sites au Bénin.	12000	3000	3000	3000	3000				
	<b>22</b> : Réaliser l'étude socioéconomique sur les forêts sacrées des sites	7500		3000	3000	1500				
	<b>22</b> : Réaliser une étude cartographique des zones de forêts sacrées des sites	7500		3000	3000	1500				
	<b>23</b> : Réaliser une étude d'impact environnemental et social du projet	7500		3000	3000	1500				
	24. Sensibilisation des parties prenantes	3200	1600	1600						
	25. Rédiger le document de projet	6000						3000	3000	
	<b>29 Total Composante</b>	<b>43700</b>	<b>4600</b>	<b>13600</b>	<b>12000</b>	<b>7500</b>	<b>0</b>	<b>3000</b>	<b>3000</b>	<b>0</b>
50	<i>Biens consommables</i>									
	51. Carburant et lubrifiant	1200	150	150	150	150	150	150	150	150
	52. Pièces détachées véhicule	1600	1600							
	53. Réseaux et services	1200	150	150	150	150	150	150	150	150
	54. Fournitures de bureau	2000	2000							

	59. Total composante :	6000	3900	300	300	300	300	300	300	300
60.	Divers									
	61. Atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes	2500					2500			
	62. Location de bureaux	2400	300	300	300	300	300	300	300	300
	63. Atelier de validation du projet (50 participants)	5000								5000
	64. Audit	2500								2500
	69. Total rubrique	12400	300	300	300	300	2800	300	300	7800
80	Suivi et administration du projet									
	81. Frais d suivi et examen	3000								
	Total partiel (10 à 82)	<b>91100</b>								
	Frais OIBT d'appui aux programmes (8 % sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	<b>5880</b>								
	Total composante :	<b>8880</b>								
<b>100</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>96980</b>								

#### Budget de la contribution OIBT

Poste budgétaire	Description	Total
10	Personnel	
	12. Assistant chargé du suivi évaluation	6000
	Chargé du développement local	6000
	19. Total partiel	12000
20	Sous-traitance	
	21 : Réaliser une étude d'inventaire des forêts sacrées des sites au Bénin.	12000
	22 : Réaliser l'étude socioéconomique sur les forêts sacrées des sites	7500
	<b>22 : Réaliser une étude cartographique des zones de forêts sacrées des sites</b>	7500
	23 : Réaliser une étude d'impact environnemental et social du projet	7500
	24. Sensibilisation des parties prenantes	3200
	25 : Rédiger le document du projet	6000
	29 Total partiel	43700
50	Biens consommables	
	51. Carburant et lubrifiant	1200
	52. Pièces détachées de véhicule	1600
	54. Fournitures de bureau	2000
	59. Total partiel	4800

Poste budgétaire	Description	Total
60.	<i>Divers</i>	
	61. Atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes	2500
	63. Atelier de validation du projet (50 participants)	5000
	64. Audit	2500
	69. Total partiel	10000
80	<i>Suivi et administration du projet</i>	
	<b>81. Frais d suivi et examen</b>	3000
	Total partiel (10 à 82)	<b>73500</b>
	Frais OIBT d'appui aux programmes (8 % sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	<b>5880</b>
	Total partiel	<b>8880</b>
<b>100</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>79380</b>

### Budget de la contribution de l'Agence d'exécution

Poste budgétaire	Description	Total
10	Personnel	
	11.1 Coordonnateur du projet	8000
	12. Autre personnel	
	12.2 Secrétaire administratif et financier	4000
	12.3. Conducteur de véhicule coursier	2000
	19. Total partiel	14000
50	<i>Biens consommables</i>	
	53. Réseaux et services	1200
	59. Total partiel	1200
60.	<i>Divers</i>	
	62. Location de bureaux	2400
	69. Total partiel	2400
<b>100</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17600</b>

## 3. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE L'AVANT PROJET

### 3.1. Agence d'exécution et structure organique

L'Organisation Non Gouvernementale Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N ONG) est l'Agence d'exécution de l'avant projet et est composée d'une équipe pluridisciplinaire. Le projet sera exécuté par une cellule de pilotage composée du Directeur Exécutif de Ce.Sa.Re.N ONG jouant le rôle de coordonnateur de l'avant projet, d'un Assistant et d'une secrétaire comptable. Cette cellule sera assistée temporairement (pendant un mois) par un Expert National pour l'élaboration du document du projet. Cette cellule veillera à l'exécution des différentes études qui seront menées par des sous traitants (voir organigramme en Annexe 1).

### 3.2. Suivi et rapports

#### Suivi évaluation

Pour un bon suivi de l'avant-projet, il sera mis en place un Comité d'Appui Technique qui aura pour mission d'évaluer les rapports des différents consultants et de l'Expert National. Des réunions du

Comité d'Appui Technique auront lieu chaque fois que les rapports préliminaires sont soumis et feront l'objet de compte rendu. Ce Comité sera composé de :

- un (1) représentant de la DGFRN qui est point de contact du Gouvernement auprès de l'OIBT (Président du Comité) ;
- un (1) représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- du Directeur Exécutif de Ce.Sa.Re.N ONG ;
- deux (02) représentants des Autorités Communales et ;
- deux (02) représentants désignés par les populations.

### **Rapports**

Le Coordonnateur préparera le chronogramme et les rapports d'activités pour l'OIBT avec copies à la DGFRN. Deux rapports techniques seront rédigés pour l'OIBT, notamment:

- Des rapports d'avancement (Un rapport de démarrage et un rapport à mi parcours) seront produits selon les procédures de l'OIBT;
- Un rapport d'achèvement de l'avant- projet suivant les directives de l'OIBT et accompagné des conclusions et les recommandations. Ce rapport sera également suivi du rapport d'audit financier de l'avant-projet.

## **ANNEXE 1 : PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION (Ce.Sa.Re.N ONG)**

L'Organisation Non Gouvernementale Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N ONG) est une Organisation active dans le secteur forestier et des ressources naturelles depuis une décennie. Elle a été enregistrée sous le N°2003-0100/DEP-ATL-LITT/SG-SAG-Assoc. du 17 juin 2003 et publiée dans le Journal Officiel de la République du Bénin N° 14 du 15 juillet 2003.

Adresse du bureau : Carré 1818 « j » Quartier Houénoussou Cotonou

Ville et code postal : Cotonou, 02 BP 268 Gbégamey

Pays : Bénin

E-mail : [cesarenong@yahoo.fr](mailto:cesarenong@yahoo.fr)

Téléphone (bureau) : (+229) 21003027

Téléphone (cellulaire) : (+229) 97084927

Elle travaille à faire approprier la notion de la dynamique des ressources naturelles aux acteurs dans l'exploitation des ressources en vue de leur utilisation durable. CesaReN ONG ouvre aussi pour sensibiliser, éduquer, organiser et renforcer les capacités des populations sur la conservation, la gestion rationnelle des ressources naturelles et l'assainissement de l'environnement. Elle est membre de l'initiative Satoyama (**International Partnership for the Satoyama Initiative**, IPSI). Consulter le site [www.satoyama-initiative.org](http://www.satoyama-initiative.org) pour plus d'information.

L'ONG est dirigée par un Conseil d'Administration appuyé par un Comité d'appui technique et un Comité de Contrôle. Les activités de l'organisation sont mises en œuvre par un personnel permanent de six personnes voir organigramme ci-dessous :

- Deux ingénieurs forestiers
- Un Ingénieur en Développement
- Un Socio économiste
- Une secrétaire comptable et
- Un Conducteur de véhicule

Elle soustraite aussi avec du personnel temporaire.

L'ONG a réalisé plusieurs actions avec les communautés :

- Participation à l'élaboration du plan d'aménagement forestier participatif de la forêt classée de Dogo-Kétou en 2003 avec l'appui du PGFTR (Projet financé par la Banque mondiale au Bénin) ;
- Participation aux travaux d'élaboration de la révision du plan d'aménagement forestier de la forêt classée de Tchaourou Toui Kilibo avec l'appui du Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains;
- Renforcement des capacités des élus locaux sur les normes d'exploitation des ressources forestières et sur la législation forestière avec l'appui du Projet d'appui aux Communes du Borgou (PACOB, Projet financé par le PNUD) ;
- Réflexion sur l'application de la législation forestière et la gouvernance dans le secteur forestier du Bénin avec l'appui de la DGFRN.
- **En outre l'ONG travaille avec les communautés locales des forêts de mangroves au Bénin,**
- **Organisation des campagnes de reboisement des forêts communautaires**

**Actuellement CeSaReN ONG travaille l'appui technique et financier (montant de l'appui financier 92 949 \$US) de la GIZ (Convention pour les subventions locales N° de la convention 83110536, N° du dossier 122130.8-004.01) et de la Convention sur la Diversité Biologique dans le domaine de partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques (APA) pour :**

- **Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour le Protocol APA,**
- **Tenir des séances de Communication éducation et sensibilisation du publique avec toutes les parties prenantes,**

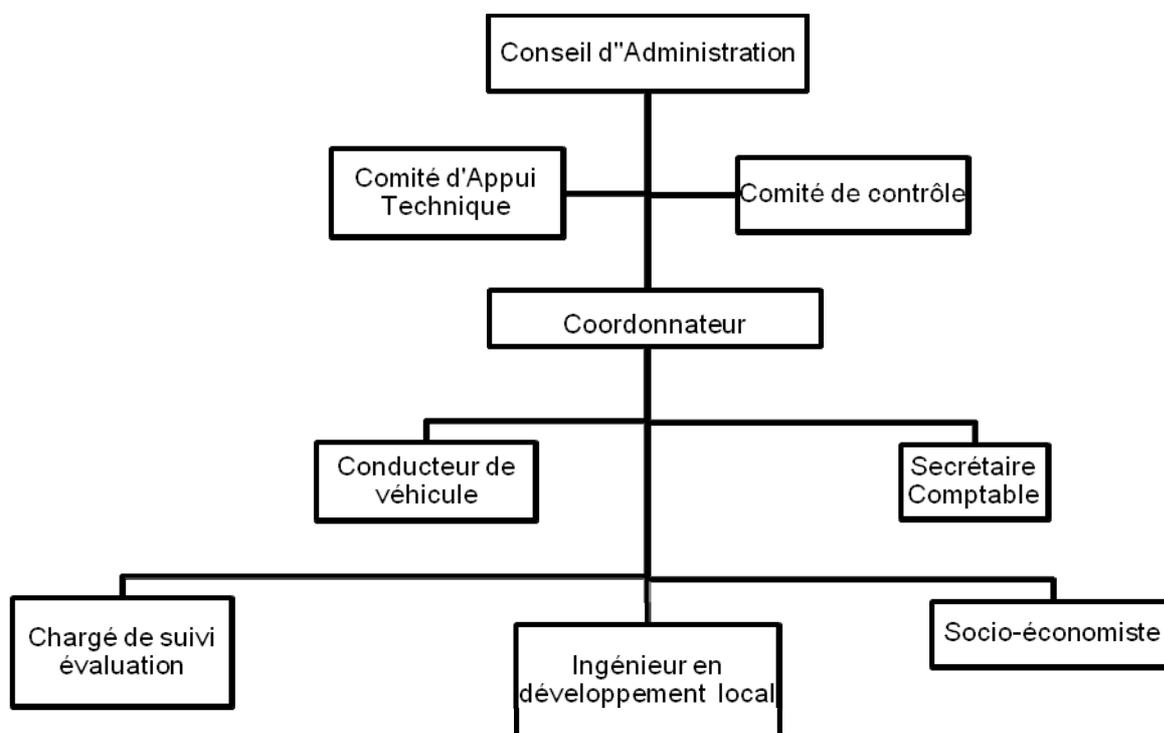
- Créer des groupes d'acteurs forts pour appuyer le travail du Comité APA dans le processus de ratification et de mise en œuvre du Protocole,
- Identifier les principales personnes ressources à impacter et évaluer leurs besoins de renforcement de capacité pour la ratification, la mis en œuvre et le suivi du processus APA.
- Appuyer les communautés locales dans l'accès et le partage juste et équitable des connaissances et savoirs traditionnels sur les ressources naturelles et génétiques.

Par ailleurs CeSaReN ONG est aussi accréditée par le secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique. Tout ceci montre les capacités de l'ONG à mettre en œuvre cet avant projet.

### Budget de CeSaReN en US Dollars

Budget	Année		
	2010	2011	2012 (Septembre)
Personnel	24000	14000	
Sous-traitance	13500	33500	
Déplacement	4200	3200	
Mission	2500	5500	
Consommables	2000	3500	
<b>Total partiel</b>	<b>46 200</b>	<b>59 700</b>	<b>92 949</b>
<b>Total global</b>	<b>198 849</b>		

### Organigramme de Ce.Sa.Re.N ONG



ANNEXE 2. TACHES ET RESPONSABILITES DES PRINCIPAUX EXPERTS MOBILISES PAR L'AGENCE D'EXECUTION

Experts mobilisés	Tâches et responsabilités
<p>Coordonnateur du projet (Ingénieur Forestier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé de la coordination de toutes les activités du projet conformément au plan de travail élaboré ;</li> <li>• Responsable de l'Agence d'Exécution ;</li> <li>• Assure l'administration du projet ;</li> <li>• Assure l'interface avec l'OIBT par les rapports d'avancement sur le déroulement du projet ;</li> <li>• Assure l'interface avec les structures collaboratrices ;</li> <li>• Rend compte à la DGFRN et au Comité d'appui technique de l'évolution des activités du projet,</li> <li>• Ordonne les décaissements</li> </ul>
<p>Assistant de projet Responsable de la Communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet,</li> <li>• Elabore le plan détaillé du projet ;</li> <li>• Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet</li> <li>• Elabore les TDR et suit la passation des marchés</li> <li>• Suit la réalisation des études,</li> <li>• Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes,</li> <li>• Rédige le rapport technique final de l'avant-projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulé</li> </ul>
<p>Secrétaire comptable</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assiste le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat ;</li> <li>• Effectue la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents du projet ;</li> <li>• Gère les appels téléphoniques du Coordonnateur;</li> <li>• Gère le planning de travail du Coordonnateur ;</li> <li>• Assure l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur</li> <li>• Conçoit les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet ;</li> <li>• Effectue l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet ;</li> <li>• Elabore le plan de trésorerie du projet ;</li> <li>• Prépare tous les documents devant servir à l'audit des comptes du projet</li> </ul>

**ANNEXE3. CAHIER DES CHARGES DU PERSONNEL ET CONSULTANT RENUMERES PAR L'OIBT.**

**Dans le cadre de la réalisation de cette étude tous les Consultants sont appelés à travailler en collaboration et synergie.**

Experts à mobiliser	Tâches et responsabilités
<p>Consultant national chargé de l'étude d'inventaire des forêts sacrées des sites du Bénin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthétiser et analyser les données existantes sur les forêts sacrées des sites au Bénin</li> <li>- Identifier et cartographier les forêts sacrées des sites et les habitats de la zones ciblée, au moyen des cartes de végétation, des photos aériennes et satellitaires, et de la vérification sur terrain;</li> <li>- Analyser l'état de la planification de l'utilisation des terres dans la région ciblée</li> <li>- Décrire et cartographier les habitats sous diverses pressions contenant des espaces rares ou menaces, ou des associations végétales d'intérêt scientifique ou culturel particulier et décrire la biodiversité de ces habitats;</li> <li>- Evaluer le potentiel d'usage multiple des ressources par les communautés</li> <li>- Inventorier rapidement et décrire les principales formations forestières ainsi que toutes les autres formations associées dans la zone d'étude;</li> <li>- Evaluer la biodiversité des forêts sacrées des sites,</li> <li>- Produire la carte de la végétation et estimer les superficies couvertes par chaque formation végétale représentée;</li> <li>- Produire si possible la liste des espèces de flore et de faune endémiques, rares, menacées ou en voie de disparition dans la zone d'intervention de l'avant-projet;</li> <li>- Identifier toutes les activités humaines réalisées dans la zone et leurs impacts sur la conservation et la gestion durable des forêts sacrées des sites de la zone;</li> <li>- Produire la carte d'occupation des terres (plan de zonage);</li> <li>- Identifier les problèmes liés à la conservation, la restauration et la gestion durable des forêts sacrées des sites</li> <li>- Identifier et évaluer les essais de reboisement existants (itinéraires techniques forces et faiblesse, contraintes, etc.);</li> <li>- Evaluer les possibilités et les contraintes de régénération naturelle et de reboisement;</li> <li>- Réaliser une analyse des contraintes et des opportunités pour la conservation, la restauration et la gestion durable des forêts sacrées des sites ;</li> <li>- Proposer un modèle d'aménagement participatif pour la conservation, la restauration et la gestion durable des forêts sacrées des sites dans la zone d'intervention de l'avant-projet;</li> <li>Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation</li> <li>Participer à l'atelier de validation du document de projet à soumettre à l'OIBT</li> </ul>
<p>Consultant national chargé de l'étude socioéconomique des forêts sacrées des sites</p>	<p>En s'inspirant des directives de l'OIBT sur la participation des parties prenantes au cycle des projets, le consultant devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les parties prenantes du futur projet;</li> <li>- Etudier la structure sociale, les relations sociopolitiques entre les communautés et les groupes sociaux locaux (conflits, compétition, coopération);</li> <li>- Mener une enquête socio-économique pour établir les données de référence du contexte socio-économique et de l'utilisation des ressources;</li> <li>- Chercher les données sur l'utilisation actuelles des ressources</li> </ul>

	<p>naturelles dans la région et faire des projections pour le futur;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chercher l'information sur les droits traditionnels d'accès aux ressources forestières,</li> <li>- Chercher les informations pertinentes sur les savoirs locaux pertinents pour la gestion de la biodiversité;</li> <li>- Chercher l'information sur l'attitude des communautés locales vis à vis des objectifs de gestion et de conservation des FS</li> <li>- Identifier les AGR possible à mettre en oeuvre dans le cadre du présent projet pour appuyer les populations locales à la gestion durable des forêts sacrées des sites ;</li> <li>- Proposer les orientations pour une participation adéquate des parties prenantes dans l'exécution du projet envisagé</li> <li>- Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation</li> <li>- Participer à l'atelier de validation du document de projet à soumettre à l'OIBT;.</li> </ul>
Consultant national chargé de l'étude d'impact environnemental et social	<p>En s'inspirant des directives de l'OIBT pour la réalisation de l'impact environnemental et social des projets, le consultant devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude sur l'impact environnemental et social du projet</li> <li>• Proposer des approches pour maximiser les impacts positifs et réduire au minimum les impacts négatifs</li> <li>• Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation</li> <li>• Participer à l'atelier de validation du document de projet à soumettre à l'OIBT;</li> </ul>
Consultant national chargé de l'élaboration du document projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur la base des différentes études menées sur la zone et les recommandations de l'atelier de validation et en suivant les procédures de l'élaboration des projets OIBT, l'Expert National aura à :</li> <li>• Elaborer le draft de la proposition de projet et le faire valider à un atelier réunissant les acteurs clés du projet;</li> <li>• Finaliser la proposition de projet en tenant compte des amendements et recommandations de l'atelier de validation</li> <li>• Rester disponible pour intégrer les amendements formulés par les parties prenantes et ultérieurement par le panel des experts de l'OIBT.</li> </ul>

## **ANNEXE4. : Recommandations du Groupe d'experts de la 44<sup>ème</sup> Session**

**PPD 165/12 (F)**

### **Study for the Rehabilitation and Sustainable Management of Sacred Forests on RAMSAR Sites 1017 And 1018 In Benin**

#### Assessment by the Forty-fourth Panel

##### A) Overall Assessment

The Panel recognized the relevance of the proposal, submitted by the Government of Benin, which was well formulated and structured in accordance with the format stipulated in ITTO's Project formulation Manual. The Panel noted that the pre-project's goal is to gather useful information and data for the formulation of a project proposal aimed at contributing to the rehabilitation and sustainable management of sacred forests located in two RAMSAR sites in Benin. It also noted that sacred forests could be the only site for biodiversity conservation in most Sahel West African countries.

Moreover, the development objective, the specific objectives, expected outputs, the approaches and methods were clear and correlated in the proposal. However, there was a need for improvement regarding the following sections and sub-sections additional information on sacred forests in Benin (typology, role, size, location, etc.) in the preliminary problem identification, more information on social and economic aspects of sacred forests in the preliminary problem identification, ways and means to get the involvement of local communities due to restrictions to access in some sacred forests in the approaches and methods, technical elements in relation to the capacity and experience to work with local communities in the profile of the Executing Agency. Finally, the Panel noted that results and findings from the management of these sacred forests located in two RAMSAR sites should be used to develop a national strategy for conservation of sacred forests in Benin, in the future project to be designed through the implementation of this pre-project.

##### B) Specific Recommendations

The proposal should be revised taking into account the overall assessment **and** the following:

1. Improve the section regarding the preliminary problem identification with the inclusion of additional information on sacred forests in Benin (typology, role, size, location, etc.) and on their social and economic aspects;
2. The section on approaches and methods should be improved to ensure the involvement of local communities in the implementation of the future project especially as there are tradition-related restrictions to access some sacred forests; this section should also work on the best way to aim for the development of a national strategy for the conservation of the sacred forests in Benin;
3. Improve the profile of the Executing Agency by adding the technical elements in relation to the capacity and experience to work with local communities;
4. Readjust the ITTO budget in the following way:
  - a. Correct mistakes noticed in the calculation of component total 59 in consolidated budget, sub-totals 69 and 89 in the ITTO budget and subsequently total for all budget tables,
  - b. Recalculate the ITTO Programme Support Costs (Sub-item 83), after correcting the above mentioned mistakes, so as to conform with standard rate of 8% of the total ITTO pre-project costs (on the sum of budget items 10 to 82); and

5. Include an annex that shows the recommendations of the 44<sup>th</sup> Expert Panel and the respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted (**bold and underline**) in the text.

C) Conclusion

Category 1: The Panel concluded that the proposal could be commended to the Committee with the incorporation of amendments.

**ANNEXE5. : Prise en compte des recommandations du Groupe d'experts de la 44<sup>ème</sup> Session**

N°	Recommandation du Groupe d'Experts de la 44 <sup>ème</sup> Session	Prise en compte de la recommandation
1	<p>Improve the section regarding the preliminary problem identification with the inclusion of additional information on sacred forests in Benin (typology, role, size, location, etc.) and on their social and economic aspects</p>	<p>Prise en compte dans l'identification du problème. Les parties suivantes et autres améliorations ont été ajoutées: <b><u>Au Bénin, les forêts tiennent une place importante dans les pratiques religieuses traditionnelles, et dans la vie des populations locales. Elles remplissent essentiellement trois fonctions à savoir :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>fonction écologique (protéger les sources d'eau, protéger les sols contre l'érosion, servir d'habitat aux animaux et végétaux sacrés),</u></b></li> <li>• <b><u>fonction religieuse (abriter les divinités, lieu de culte, de rituels ou autres cérémonies),</u></b></li> <li>• <b><u>une fonction socioéconomique et culturelle (récolte de bois morts, de plantes médicinales ou alimentaires et autre produits forestiers non ligneux cimetières, lieux d'initiation, de bénédiction et de malédiction, etc.).</u></b></li> </ul> <p><b><u>La variabilité des forêts sacrées est liée à la multiplicité des divinités mais aussi à la diversité des concepts liés notamment aux fonctions qui leur sont assignées, aux légendes qui marquent leur origine, à la nature du totem qui engendre des tabous culturels et alimentaires et aussi à la diversité des habitats. Selon les travaux de Kokou et Sokpon (2006), on distingue plusieurs types de FS au Bénin : (les espèces animales ou végétales sacrées, les forêts sacrées réserves de chasse, les forêts des ancêtres, les forêts cimetières, les forêts des dieux ou des génies, les forêts des sociétés secrètes.</u></b></p> <p><b><u>L'un des problèmes liés à l'aménagement des forêts sacrées au Bénin est dû à leur taille réduite : 69,4% des FS recensées ont une superficie inférieure à 1ha, 18,3% ont une surface comprise entre 1 et 5 ha, et les plus grandes forêts sacrées ont une surface égale ou supérieure à 5 ha. Cet émiettement de la taille des FS ne favorise le développement des actions de grande envergure.</u></b></p> <p><b><u>Ces FS ont été des exemples de gestion traditionnelle réussie jusque dans un passé récent sont actuellement soumises à une forte dégradation</u></b></p>
2	<p>The section on approaches and methods should be improved to ensure the involvement of local communities in the implementation of the future project</p>	<p>La participation des communautés locales a été renforcée dans la mise en œuvre de l'avant projet par l'implication et la consultation d'un comité multi acteurs composé des parties prenantes.</p>

	especially as there are tradition-related restrictions to access some sacred forests; this section should also work on the best way to aim for the development of a national strategy for the conservation of the sacred forests in Benin	
3	Improve the profile of the Executing Agency by adding the technical elements in relation to the capacity and experience to work with local communities	Le profil de l'agence d'exécution a été amélioré et les actions récentes de l'agence décrites
4	Readjust the ITTO budget in the following way: a. Correct mistakes noticed in the calculation of component total 59 in consolidated budget, sub-totals 69 and 89 in the ITTO budget and subsequently total for all budget tables, b. Recalculate the ITTO Programme Support Costs (Sub-item 83), after correcting the above mentioned mistakes, so as to conform with standard rate of 8% of the total ITTO pre-project costs (on the sum of budget items 10 to 82); and	Pris en compte dans la version révisée
5	Include an annex that shows the recommendations of the 44 <sup>th</sup> Expert Panel and the respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted ( <b><u>bold and underline</u></b> ) in the text.	Pris en compte dans la version révisée